

Chapitre I

Chapitre II

Chapitre III

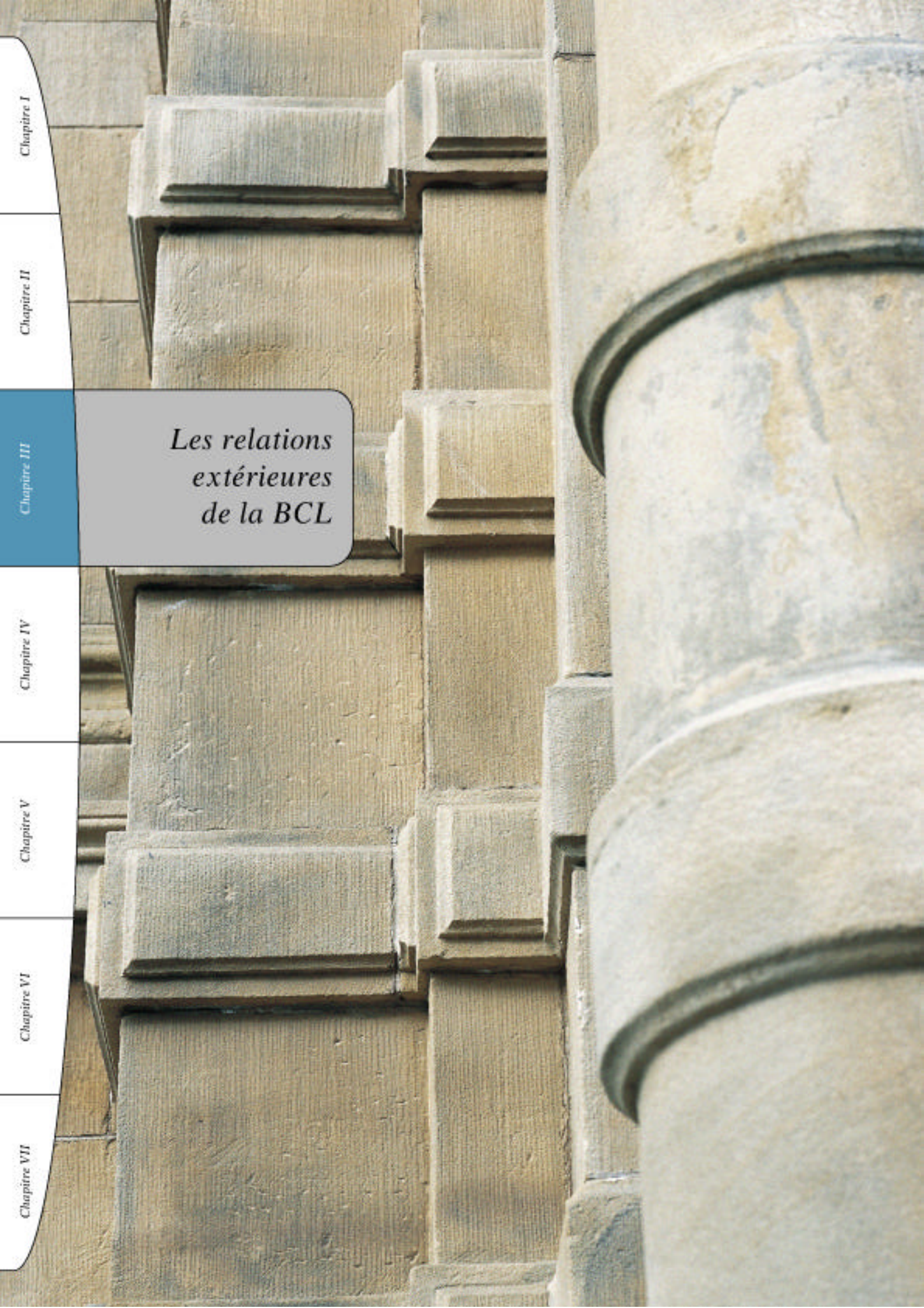
Chapitre IV

Chapitre V

Chapitre VI

Chapitre VII

*Les relations
extérieures
de la BCL*



Visites à Luxembourg de membres du Directoire de la BCE



de gauche à droite:

Yves Mersch, Andrée Billon,
Sirikka Hämäläinen, Membre du Directoire de la BCE et Serge Kolb

11 février 1999



Eugenio Domingo Solans

Membre du Directoire de la BCE – 25 mars 1999



Tommaso Padoa-Schioppa

Membre du Directoire de la BCE – 1^{er} juillet 1999



Christian Noyer
Vice-Président de la BCE – 25 octobre 1999



Willem F. Duisenberg
Président de la BCE – 11 novembre 1999



Otmar Issing
Membre du Directoire de la BCE – 8 février 2000

1 Les relations extérieures de la BCL

1.1 L'activité au niveau du Fonds monétaire international

Sur le plan des activités du FMI, le Président de la BCL participe aux assemblées annuelles de l'institution et aux réunions semestrielles du Comité intérimaire en tant qu'organe d'impulsion politique du FMI. A ce propos, il y a lieu de signaler que ce Comité a été transformé en un Comité monétaire et financier. Ce Comité formule des avis et fait rapport au Conseil des gouverneurs sur les sujets de la surveillance, de la gestion et de l'adaptation du système monétaire et financier international, sur les propositions d'amendement des statuts soumises par le Conseil d'administration, sur les perturbations soudaines qui pourraient mettre en péril le système monétaire et financier international. La composition de ce comité reflète celle du Conseil d'administration du FMI.

Un agent de la BCL est détaché auprès du FMI.

La BCL est l'organisme à travers lequel le Luxembourg traite les opérations financières vis-à-vis du FMI et elle constitue le dépositaire d'une partie des avoirs du FMI au Luxembourg. Après la onzième révision des quotes-parts du FMI, celle du Luxembourg – reprise dans son entièreté dans le bilan de la BCL au 31 décembre 1999 – est de DTS 279,1 millions. Au 31 décembre 1999, la position de réserve, qui correspond à la différence entre la quote-part totale du Luxembourg au FMI et les avoirs en euro détenus par le FMI auprès de la BCL, a représenté 19,48% de la quote-part du Luxembourg. De par son caractère de ligne de crédit inconditionnelle, la position de réserve constitue un avoir officiel de réserve; elle est fortement liquide et le tirage sur celle-ci n'entraîne pas d'obligation de rachat. Le montant de DTS 1 782 690 inscrit au compte DTS au 31 décembre 1999 est également à considérer comme une réserve qui permet au Luxembourg de se procurer des devises en cas de besoin.

En février 1999, le FMI a, dans le cadre d'une restructuration des ses actifs, versé 4,4 millions d'euros à son compte n° 1 auprès de la BCL.

Au cours de l'année 1999, l'euro a été régulièrement inclus dans le budget opérationnel du FMI qui détermine trimestre

par trimestre les monnaies mises par le FMI à disposition de ses membres. Le FMI a inclus la BCL dans ses opérations pour un montant de 3,1 millions d'euros.

Par ailleurs, les engagements que le Luxembourg a accepté de souscrire en décembre 1998 dans le cadre des NAB («New Arrangements to Borrow») relatifs à la République fédérale du Brésil pour un montant de 1505 millions de francs luxembourgeois (USD 99 355 846) ont été remboursés en 1999. Fin 1999, le Luxembourg ne détenait plus que 10,5% de son allocation de DTS, suite à l'utilisation des DTS détenus dans le cadre du paiement de l'augmentation de la quote-part qui nous revenait. Le Luxembourg a aussi été régulièrement inclus dans le plan de désignation trimestriel par lequel le FMI détermine les membres obligés d'accepter des DTS de la part d'Etats amenés à utiliser les leurs. Pourtant, comme en 1998, aucune opération sur base d'une désignation n'a eu lieu en 1999, car toutes les transactions en DTS ont pu s'accomplir de façon volontaire entre membres concernés.

Finalement, la BCL a donné une garantie à la BRI, sous la forme d'une participation à un accord multilatéral de substitution qui se chiffre à 11,8 millions d'euros (11,9 millions de USD) au 31 décembre 1999; cette garantie s'intègre dans le cadre d'une ligne de crédit accordée par la BRI au Brésil en 1998. Cet engagement de la BCL, qui n'est pas autorisée de par ses statuts à accorder du crédit sans sûreté appropriée, fait l'objet d'une garantie de l'Etat.

1.2 L'activité au niveau de l'Union européenne

La BCL fait partie intégrante du SEBC. Son Président est, à ce titre, membre du Conseil des gouverneurs de la BCE, qui est composé des six membres du Directoire de la BCE ainsi que des gouverneurs des BCN. Le Conseil des gouverneurs se réunit en principe tous les quinze jours.

L'article 9.1 du règlement intérieur modifié de la BCE¹ institue les Comités du SEBC composés d'experts de la BCE et des BCN de la zone euro, qui assistent le SEBC dans l'accomplissement de ses tâches et facilitent ainsi les prises de

¹ JO L 125 du 19.5.1999, p.34.

décision au sein du SEBC. Ces Comités rendent compte au Conseil des gouverneurs par l'intermédiaire du Directoire de la BCE. Il y a actuellement treize Comités du SEBC, à savoir: le Comité de la comptabilité et du revenu monétaire (Accounting and Monetary Income Committee, «AMICO»), le Comité de la surveillance bancaire (Banking Supervision Committee, «BSC»), le Comité des billets (Banknote Committee, «BANCO»), le Comité budgétaire (Budget Committee, «BUCOM»), le Comité des communications externes (External Communications Committee, «ECCO»), le Comité des systèmes d'information (Information Technology Committee, «ITC»), le Comité des auditeurs internes (Internal Auditors Committee, «IAC»), le Comité des relations internationales (International Relations Committee, «IRC»), le Comité juridique (Legal Committee, «LEGCO»), le Comité des opérations de marché (Market Operations Committee, «MOC»), le Comité de la politique monétaire (Monetary Policy Committee, «MPC»), le Comité des systèmes de paiement et de règlement (Payment and Settlement Systems Committee, «PSSC») et le Comité des statistiques (Statistics Committee, «STC»). Le travail de ces Comités est généralement préparé par des groupes de travail et des «task forces» spécialisés.

La BCL est également représentée au Comité économique et financier (CEF) qui a pris le relais du Comité monétaire au début de la phase trois de l'UEM. Le CEF est composé de représentants des trésors ou ministères des finances et des banques centrales des Etats membres de l'Union européenne ainsi que de la Commission et de la BCE. Le CEF a comme vocation, entre autres, «de suivre la situation économique et financière des Etats membres de la Communauté et de faire rapport régulièrement au Conseil et à la Commission». Ainsi, le CEF s'est penché sur la «surveillance multilatérale» dont le but est de vérifier si les politiques économiques des Etats membres sont conformes aux «grandes orientations des politiques économiques» et au «Pacte de stabilité et de croissance». Finalement, le CEF a continué de guider les travaux des directeurs des Hôtels des monnaies des Etats membres de l'UE en ce qui concerne les aspects techniques relatifs à la production et à l'introduction des pièces de monnaie en euro.

Sur le plan des statistiques européennes et dans le contexte de la mission de l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT), le Comité des statistiques monétaires, financières et de balance des paiements (CMFB) a pour tâche notamment de se prononcer sur le développement et la coordination de ces catégories de statistiques qui sont requises dans le cadre des politiques appliquées par le Conseil, la Commission et les différents comités qui les assistent. Dans le CMFB sont représentés aussi bien les banques centrales que les instituts statistiques nationaux ainsi que la Commission et la BCE. Sous l'égide de ce Comité fonctionnent des groupes de travail et des «task forces» ayant des objets spécifiques. La BCL a contribué activement aux travaux générés dans cette enceinte en 1999. Des progrès ont pu être faits notamment sur le plan des statistiques de comptes financiers, de balance des paiements, de services financiers, de finances publiques ainsi que des comptes nationaux.

1.3 L'activité au niveau de l'Organisation de coopération et de développement économiques

Le Luxembourg est représenté au Comité des marchés financiers de l'OCDE.

Au cours de l'année sous revue, le Comité, qui siège deux fois par an à Paris, s'est penché sur les sujets ayant trait à l'évolution des marchés des capitaux, aussi bien dans les pays occidentaux que dans les pays émergents. Un poids particulier a été mis sur les composantes structurelles ayant un impact sur les marchés. Parmi les thèmes abordés avec un intérêt majeur, il convient de citer les fonds spéculatifs, le gouvernement d'entreprise, le phénomène croissant des fusions et acquisitions dans le secteur financier ainsi que les éléments moteurs poussant à cette tendance et les échanges transnationaux de services financiers.

La BCL et le STATEC ont participé de même activement à un sous-groupe du Comité des marchés financiers, le Groupe des Statisticiens financiers. Ce groupe, qui siège une fois par an à Paris, traite de tous les thèmes relatifs aux statistiques financières, entre autre la balance des paiements,

les comptes financiers et les investissements directs. Le groupe prépare les documents qui seront discutés par après au Comité des marchés financiers ainsi que dans d'autres comités de l'OCDE.

1.4 L'activité au niveau de la Banque des règlements internationaux

La BCL n'est pas actionnaire de la BRI; elle assiste seulement aux travaux du Comité permanent des euro-monnaies. En février 1999, les gouverneurs des pays du G 10 ont rebaptisé ce comité en Comité sur le système financier mondial et ont actualisé son mandat pour l'ajuster à l'évolution de sa mission au cours des dernières années. Le nouveau mandat met en exergue son rôle dans le suivi des développements sur les marchés financiers mondiaux et les économies nationales. Les tâches que ce Comité assume peuvent être groupées en trois grandes catégories: suivi systématique à court terme des conditions prévalant dans les marchés financiers globaux; analyse approfondie et de long terme du fonctionnement des marchés financiers; articulation de recommandations de mesures à adopter afin d'améliorer le fonctionnement de ces marchés et afin de promouvoir leur stabilité. Dans ses travaux, le Comité est tenu de prêter une attention particulière aux liens qui existent entre institutions, infrastructures et marchés, aux changements actuels et potentiels dans l'intermédiation financière, ainsi qu'aux structures d'incitateurs inhérents aux marchés et systèmes. Le Comité est appelé à accroître la transparence des marchés et systèmes financiers en recommandant l'adoption de standards de communication par les secteurs tant public que privé et en procédant à l'élaboration, à la production et à la diffusion de statistiques et d'autres types d'informations.

1.5 Relations avec les acteurs de la Place

1.5.1 Comités BCL

Comité informatique

Un Comité informatique commencera ses travaux au courant de 2000. Y participent des experts du secteur financier et d'autres secteurs en relation avec ce premier. Le comité est un forum de discussion qui analyse l'évolution informa-

tique et télématique, y inclus les aspects de la sécurité informatique.

Comité des opérations de marché

Le Comité des opérations de marché (COM) a été mis en place dans le courant du mois d'octobre 1999 par la BCL et a pour objectif de constituer un forum de discussion entre la BCL et des experts du système bancaire. Les discussions portent notamment sur des questions relatives aux opérations de politique monétaire et aux autres opérations bancaires ainsi que sur des questions relatives aux marchés financiers et leurs modalités de fonctionnement.

Le COM a un rôle consultatif et se réunit tous les trimestres. Il effectue des travaux préparatoires en vue de contribuer à l'élaboration d'une position luxembourgeoise.

Le COM comprend huit experts issus des principales contreparties de la BCL et quatre membres de la BCL. Ses membres sont désignés à titre personnel. Ils ont des compétences étendues dans les domaines opérationnels tels la trésorerie, les titres, le front-office, le back-office, ainsi qu'une connaissance approfondie des marchés financiers et une position hiérarchique élevée.

Les sujets traités au cours de la première réunion ont porté sur la revue des facilités permanentes («Standing Facilities») et les problèmes spécifiques en relation au passage à l'an 2000.

Comité Statistiques

Le Comité Statistiques (CS) est mis en place par la BCL afin d'assurer un dialogue permanent et structuré avec les organismes représentant les entités soumises à la collecte statistique ainsi que les principaux utilisateurs de l'information statistique.

Le CS agit en tant qu'organe consultatif et assiste la BCL dans sa mission de collecte statistique et est censé jouer un rôle pivot entre, d'une part, les besoins et exigences et, d'autre part, les moyens et ressources. A cet effet, il prend connaissance des exigences exogènes (BCE, Eurostat, OCDE, FMI,...) et recense et détermine les besoins endogènes de la Place.

Il veillera ensuite à une organisation efficace et économique des travaux de compilation tout en ayant le souci d'éviter la redondance et de limiter la charge sur les entités soumises à la collecte statistique en coordonnant les besoins émanant des différents utilisateurs de l'information statistique.

Comité Monnaie fiduciaire

Au cours de l'année 1999, la BCL a mis en place un Comité Monnaie fiduciaire aux fins d'assurer un dialogue continu avec les principaux opérateurs sur le terrain de la monnaie fiduciaire.

Si la tâche de ce comité comprend l'ensemble des questions en relation avec la monnaie fiduciaire, sa tâche actuellement prédominante est la préparation du «cash changeover 2002» (remplacement des billets et pièces en francs par les billets et pièces en euro). A cette fin, des contacts ont été établis et seront continués et intensifiés avec les principaux acteurs impliqués dans cette opération.

En 1999, le Comité Monnaie fiduciaire s'est réuni trois fois pour analyser l'évolution des discussions en matière de «changeover» dans le cadre de la BCE et pour discuter des questions de logistique et d'organisation du «cash changeover» au Luxembourg.

Comité des systèmes de paiement

La BCL a lancé les préparatifs pour un Comité des systèmes de paiement qui doit se réunir au cours des premiers mois de l'an 2000. Au-delà des systèmes de paiement de montant important auxquels les banques centrales s'intéressent en premier lieu car ils concentrent la plus grande partie des risques systémiques, le champ d'action du comité s'étend aux systèmes de paiement de détail, aux différentes formes et aspects de la monnaie et du commerce électroniques et, last but not least, aux systèmes de règlement des opérations sur titres.

A travers ce comité, la Banque cherche à s'entourer d'experts reconnus de la place financière afin d'approfondir ses connaissances et d'optimiser ses interventions dans les discussions au sein du SEBC. En même temps, le Comité contribuera à l'information des acteurs du marché au sujet des initiatives prises par l'Eurosystème dans ce domaine.

1.5.2 Autres

Association des Banques et Banquiers Luxembourg

Des contacts suivis sont entretenus entre la BCL et l'ABBL. Des représentants de la Banque participent aux travaux des commissions suivantes: la «Commission des Marchés», la «Commission Moyens de paiement, informatique et organisation» et la «Commission Sécurité». Cette dernière réunit des responsables de la sécurité d'autres banques de la Place, du Ministère des Finances et du «Groupe de travail pour la sécurité des agents publics et privés chargés du maniement du transport de fonds», afin de s'adapter aux changements intervenant en la matière. La BCL a signé en date du 7 juin 1999 la nouvelle version du «Protocole d'accord sur la sécurité dans les banques».

Agence de Transfert de Technologie Financière

La BCL a participé à la constitution de la société anonyme «Agence de Transfert de Technologie Financière» (ATTF); elle a acquis trois actions sur un total de trente-sept. Cette société a pour objet d'assurer la mise en place, la coordination et l'exécution de programmes de formation et de consultation dans le domaine bancaire et financier à l'attention principalement de personnes non résidentes au Grand-Duché de Luxembourg, en particulier de bénéficiaires en provenance de pays en transition ou en développement.

Cette société lance ses activités en l'an 2000. La Banque est représentée à son Conseil d'administration.

Réunion quadripartite: balance des paiements

La collecte des données nécessaires à l'établissement de la balance des paiements et de la position extérieure globale de l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL) et de la balance des paiements courants du Luxembourg est basée sur une étroite coopération entre l'IBLC, la BNB, la BCL et le STATEC afin notamment d'éviter les doubles emplois et une surcharge inutile pour les déclarants. A cette fin, un groupe de travail, constitué d'experts des quatre institutions, a été créé. Il se réunit régulièrement afin de résoudre des questions d'ordre méthodologique auxquelles sont confrontées les institutions dans leur domaine de compétence respectif, ainsi que les problèmes ayant trait aux procédures de collecte.

Le Président de la Banque est Vice-Président du Conseil de l'IBLC.

Investissements directs étrangers

La première enquête d'investissements directs étrangers (IDE) a été effectuée au Luxembourg en 1995. L'enquête se déroule depuis lors sous la responsabilité de l'IBLC en coopération avec le STATEC. Le STATEC a la responsabilité

de l'organisation de l'enquête auprès des opérateurs économiques résidents autres que les établissements de crédit ainsi que de l'établissement et de l'analyse de toutes les données recueillies.

L'IBLC, quant à lui, est en charge de l'envoi des questionnaires aux établissements de crédit. La vérification des données recueillies par l'IBLC est sous la responsabilité de la BCL qui transmet les données par la suite au STATEC.

2 Les activités de communication de la BCL

Le rôle d'information de la BCL est double: d'une part, elle contribue à la mise au point et à la diffusion des documents de la BCE, et d'autre part, elle complète l'information du public par des documents ciblés particulièrement sur le contexte économique et financier national.

2.1 Activités de communication de l'Eurosystème

La BCL contribue activement à la politique de communication de l'Eurosystème dont les objectifs sont de favoriser la transparence sur les activités de l'Eurosystème et d'informer le public sur ses missions et les actions qu'il entreprend. Conformément à l'article 15 des statuts du SEBC, la BCE «établit et publie des rapports sur les activités du SEBC au moins chaque trimestre» – renforçant ainsi la crédibilité et la responsabilité de l'Eurosystème, dans le respect des dispositions statutaires concernant le secret professionnel et la confidentialité des débats et des documents internes de la BCE. La coordination des activités de communication des BCN avec celles de la BCE est facilitée par le Comité des communications externes de la BCE, où se réunissent les responsables de communication.

Plusieurs canaux sont utilisés par la BCL pour transmettre au grand public et aux professionnels de la finance, notamment par le biais des médias basés au Luxembourg, l'information provenant de la BCE. Ce sont les communiqués de presse, les déclarations du Président de la BCE sur les décisions de politique monétaire lors des conférences de presse à Francfort, les discours des membres du Directoire de la BCE, et diverses publications relatives à l'Eurosystème. Les communiqués de la BCE, régulièrement diffusés par la BCL à la presse nationale et aux autorités concernées, comportent notamment une «Situation financière consolidée de l'Eurosystème» hebdomadaire, les «Décisions de politique monétaire» après chaque réunion du Conseil des gouverneurs, les «Développements monétaires dans la zone euro» et la «Balance des paiements de la zone euro». Sont aussi diffusés des communiqués ad hoc sur des sujets d'actualité.

La BCL diffuse depuis janvier 1999 la version anglaise du Bulletin mensuel de la BCE qui fournit chaque mois des informations relatives aux évolutions économiques dans la zone euro et à la politique monétaire unique de l'Eurosystème, ainsi que des statistiques détaillées de la zone euro. Fut de même diffusé à Luxembourg le premier Rapport Annuel 1998 de la BCE. Y étaient recensés les évolutions économiques dans l'Union européenne, les travaux préparatoires en vue de la phase trois et le passage à l'euro, les autres activités du SEBC, ainsi que la présentation du SEBC et de l'Eurosystème.

La BCL contribue à la diffusion d'études de la BCE («Working Paper Series») qui concernent les résultats de recherche significatifs pour l'Eurosystème. De nombreux documents sur des questions d'actualité et des brochures d'information complètent la gamme de matériel d'information de la BCE. L'on peut mentionner la «Brochure sur les billets et pièces en euro», éditée par la BCE pour le grand public.

Les documents de la BCE sont pour la plupart disponibles dans toutes les langues officielles de l'Union européenne. Ils peuvent être consultés sur les sites Internet de la BCE (<http://www.ecb.int>) ou des BCN, et y être téléchargés. Une liste des documents publiés par la BCE se trouve dans les Annexes de ce Rapport.

2.2 Activités de communication de la BCL

Une des premières tâches de la BCL en 1999 fut de faire connaître, sur le plan national, la nouvelle institution au grand public et aux professionnels de la place financière. Cette tâche sera poursuivie dans le futur, notamment avec l'introduction des billets et pièces en euro en 2002.

De multiples contacts ont été organisés par la BCL avec des représentants des institutions financières comme l'Association des Banques et Banquiers Luxembourg (ABBL), l'Association Luxembourgeoise des Fonds d'Investissement (ALFI), la Société de Bourse de Luxembourg, les autorités de surveillance, en particulier la CSSF et le Commissariat aux Assurances, le service des statistiques (STATEC),

les contreparties principales de politique monétaire, les banques de la Place les plus actives, les chambres professionnelles, des sociétés commerciales tel Cetrel, des entreprises de services (dont les Postes et Télécommunications Luxembourg) et des organisations syndicales (CGFP, LCGB, OGBL). De même, la Banque a entretenu des relations avec les autorités officielles ainsi qu'avec les institutions européennes, en particulier la Commission européenne, la Cour de Justice des Communautés européennes, la Banque européenne d'investissement (BEI), l'Office statistique et l'Office des Publications officielles des Communautés européennes. La BCL a aussi entretenu des contacts avec le monde académique et développe ses relations avec d'autres BCN. Ainsi, le Président de la BCL a participé à la Réunion annuelle des gouverneurs des banques centrales des pays francophones qui s'est tenue à Beyrouth. Dans ce cadre, la Banque contribue au Bulletin de liaison des services documentaires des banques centrales des pays francophones.

Des séances académiques et conférences ont été organisées à Luxembourg par la BCL elle-même, puis à l'initiative du Forum «The Bridge – Forum Dialogue». Ce Forum est une plate-forme de discussion interdisciplinaire et européenne qui vise la constitution d'un lien entre les institutions européennes établies à Luxembourg, d'une part, et les institutions et acteurs de la vie économique, juridique et financière luxembourgeoise, d'autre part. Ces conférences permettent à la BCL de recevoir notamment les membres du Directoire de la BCE pour expliquer aux milieux professionnel et académique la politique monétaire unique de l'Eurosystème et le fonctionnement de la BCE et du SEBC. Ainsi furent organisées à Luxembourg les conférences: M. Eugenio Domingo Solans sur le thème «The statistical requirements of the ESCB», M. Tommaso Padoa-Schioppa sur le thème «The Eurosystem: situation and prospects» et M. Christian Noyer sur le thème «Dix mois d'Eurosystème».

La BCL entretient des relations avec le Gouvernement luxembourgeois grâce à l'envoi périodique de documentation de la BCE et de la BCL aux membres du Gouvernement les plus concernés, ainsi qu'à la Commission des finances et du budget de la Chambre des députés. En vertu des dispositions statutaires (art. 11 (2) de la loi du 23 décembre

1998), la BCL est tenue d'adresser au Gouvernement et à la Chambre des députés un rapport annuel sur ses activités et sur la politique monétaire de l'année précédente et de l'année en cours. Par ailleurs, la Direction a rencontré le Premier Ministre, Ministre des Finances, en février 1999, lors de l'assermentation des membres de la Direction. Le nouveau Ministre chargé des relations avec la Banque a assisté à une réunion du Conseil de la Banque.

Le premier Rapport Annuel 1998 de la BCL est paru le 15 avril 1999. Il contenait les rubriques suivantes: rapport économique et financier aux plans international et luxembourgeois, secteur financier luxembourgeois, actualité législative, activités de la BCL au sein du SEBC, surveillance prudentielle du secteur financier, relations extérieures, la BCL en tant qu'organisation, statistiques économiques et financières, et annexes (textes communautaires dans le domaine monétaire, textes législatifs concernant la BCL, liste des publications de la BCL et de la BCE).

Le Bulletin de la BCL, publié périodiquement, a pour vocation de servir d'instrument de référence pour la place financière. Il met à la disposition des intéressés un ensemble d'informations regroupées en quatre parties: une analyse de la situation économique et financière dans la zone euro et au Luxembourg, des études ciblées sur des sujets particuliers, des statistiques monétaires, financières et macroéconomiques, ainsi que des informations d'actualité. Les Bulletins 1999/1 et 1999/2 ont été publiés au cours de cet exercice. Ils contenaient des articles relatifs aux Billets et pièces, à la Balance des paiements et la position extérieure globale au Luxembourg, aux Effets technologiques sur les systèmes bancaires de l'Union européenne, ainsi qu'aux Explications méthodologiques sur le corps statistique du Bulletin.

D'autres moyens de communication propres à la Banque sont les communiqués de presse qu'elle diffuse sur base ad hoc, les discours et les interviews accordés par les membres de la Direction de la BCL à la presse, les conférences de presse, ainsi que son site Internet, dont la nouvelle version a été lancée fin novembre 1999. Support de communication privilégié, l'Internet permet d'atteindre un plus large public. Le site de la BCL comporte les rubriques suivantes: Actualités, Documents,

Etudes et discours, Statistiques, Euro: Généralités, Billets et pièces, Contactez-nous, et Liens (vers la BCE, les BCN et l'Union européenne).

2.3 Les préparatifs à l'introduction des signes monétaires en euro

L'introduction physique des billets et pièces sera un événement médiatique important et une vaste campagne d'information EURO 2002 sera menée par l'Eurosystème à ce sujet bien avant le «E-day». Le public s'attend légitimement à ce que les signes monétaires en euro soient disponibles à partir du 1^{er} janvier 2002, date déjà inscrite dans le règlement concernant l'introduction de l'euro.

Etant donné que la campagne d'information sur les billets et pièces en euro s'insère dans un cadre dont les grandes lignes sont fixées par la BCE (en collaboration avec la Commission européenne pour les pièces en euro), la BCL est amenée à assurer la mise en œuvre de telles actions de communication au niveau national. A cet effet, la BCL, qui assure le leadership en matière de campagne d'information

sur le «cash changeover» au Luxembourg, a créé un comité «Campagne d'information pour le cash changeover» qui sera élargi, le moment venu, à des participants externes. Afin de ne mener qu'une seule campagne pour les billets et pièces, un effort de coordination entre la BCL et le Ministère des Finances est nécessaire pour mettre en œuvre sur le territoire luxembourgeois la stratégie élaborée dans les grandes lignes par la BCE. Les principaux buts de cette campagne EURO 2002 sont les suivants:

- ❑ préparer le grand public, et plus spécifiquement les différents groupes cibles, à savoir reconnaître les vrais billets en euro;
- ❑ former les caissiers et gestionnaires d'espèces à examiner les billets en euro de manière rapide et efficace afin de pouvoir détecter d'éventuelles contrefaçons;
- ❑ assurer une bonne réception des billets et pièces en euro;
- ❑ préparer graduellement la population à l'introduction des billets et pièces en euro en attirant continuellement son attention à leur design.